

cultures | sociétés | être humain

Initiation à l'anthropologie

L1 (UE6-Humanités)

Yannick Primel - 2023.
Diffusion sous licence Creative Commons





L'être humain :
Primate bipède, dont les stratégies
d'adaptation au monde sont issues
d'un apprentissage collectif.

Les caractéristiques physiques
ne déterminent pas les comportements.

L'environnement naturel de l'être humain,
c'est la *relation*.

SOMMAIRE

1-Les sciences humaines et la place de l'anthropologie

L'objectif et les origines

Brève histoire de l'anthropologie, et enseignements du XXe siècle

2-Hypothèses anthropologiques : le XIXe siècle

L'hypothèse évolutionniste, diffusionniste, culturaliste

La question de la morale.

3-Critique de l'anthropologie

Colonisation et domination

Essentialisation

4-Anthropologie critique

Frank Hamilton Cushing et la méthode de l'observation participante.

L'École de Chicago : l'anthropologue et la ville

Le regard critique sur les structures de pouvoir

5-La démarche de l'ethnologue

Techniques de terrain

Méthodes mixtes

La validation des hypothèses

6-Thématiques contemporaines : le XXIe siècle et après

La démarche participative : sciences humaines, design, politiques publiques

La vigilance méthodologique

L'anthropologue comme agent provocateur

2 évaluations :

1 devoir sur table

+ 1 dossier personnel

Bibliographie

Les ouvrages **obligatoires** sont soulignés :

- Amselle, Jean-Loup : *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures* Ed. Flammarion, 2005
- Appadurai, A. : *Condition de l'homme global* Ed. Payot 2013
- Augé, M. + Colleyn, J.-P.: *L'anthropologie*. Ed PUF, Que Sais-je ?, 2021
- Barley Nigel : *L'anthropologie n'est pas un sport dangereux* Ed. Payot, 1999 (1996)
- Beaud, S. + Lindgaard, J. : *La France invisible* Ed. La Découverte, 2006
- Bourdieu, Pierre : *La distinction. Critique sociale du jugement* Ed. Minuit, 1992 (1979)
- Cordier, Anne : *Grandir connectés. Les adolescents et la recherche d'information*. Ed. C & F, 2015
- Coulon, A. : *L'École de Chicago* Ed. PUF, Que Sais-je ?, 2002
- Geertz, Clifford : *Savoir local, savoir global* Ed. PUF, 1999 (1986)
L'interprétation des cultures, Ed. Gallimard, 1983 (1973)
- Leroi-Gourhan, André : *Le fil du temps. Ethnologie et préhistoire* Ed. Fayard, 1983
- Lieber, M. + Angeloff, T. : *Chinoises au XXIe siècle* Ed. La Découverte, 2012
- Marc, E. + Picard, D. : *L'École de Palo Alto* Ed. PUF, Que Sais-je ?, 2015
- Mintzberg, Henry : *Structure et dynamique des organisations* Ed. d'Organisation, 1982 (1979)
- Pétonnet, C. : *Espaces habités. Ethnologie des banlieues* Ed. Galilée, 1982
- Quivy, Raymond : *Manuel de recherches en sciences sociales* Ed. Dunod, 2017
- Roche, D. : *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation* Ed. Fayard, 2000
- Sardan (de), P. : *La revanche des contextes. Mémoires de l'ingénierie sociale*. Ed. Karthala, 2021.
- Warnier, J.-P. : *La mondialisation de la culture* Ed. La Découverte, 2004

#6

**Thématiques
contemporaines**

La démarche participative

L'anthropologie du XIXe siècle ne s'embarrassait pas de laisser la parole aux groupes qu'elle étudiait : elle venait les juger. (voir cours #2)

Avec l'essor des *subaltern studies* (voir cours #4), les groupes étudiés sont progressivement devenus des co-producteurs de la connaissance.

En se positionnant comme miroir de ce que vivent les groupes qu'elle étudie, l'anthropologie contemporaine ne peut plus demeurer à l'écart du débat public et des enjeux de société.

Depuis les années ~1950, l'anthropologie critique (voir cours #4) met en évidence le fonctionnement des structures de pouvoir, et place les institutions en situation de devoir expliquer, ou justifier, pourquoi l'ordre des choses est comme il est.

Un pouvoir sur autrui qui se justifierait sous prétexte que « c'est comme ça » ou que la domination d'un groupe quelconque est « naturelle », n'est plus acceptable, ni anthropologiquement, ni socialement.

La démarche participative

Démontrer que « l'ordre des choses » est une construction collective n'a pas été le moindre apport de l'anthropologie critique.

Elle a ainsi démontré que tout relève de l'accord collectif, d'une part, et que, d'autre part, les « pouvoirs » ne sont jamais des entités dont la légitimité est indiscutable (et qu'ils ne doivent pas l'être).

Les anthropologues qui se comportaient comme des juges de leurs groupes d'études ont (lentement) appris à ne plus se comporter eux-mêmes comme un « pouvoir » : les groupes étudiés ont désormais un droit de regard sur le travail anthropologique : pourquoi ? comment ? quelles conséquences *pour nous* ?

Les motivations d'une recherche

L'anonymat des 'enquêtés' et leur protection

La finalité de l'étude

...font désormais partie des explications à donner avant de pouvoir démarrer une étude de terrain. Ce sont aussi des critères examinés par rapport à la validité interne des études (voir cours #5)

La démarche participative

Ce droit de regard des communautés est un dû et n'est pas négociable.

Cela ne signifie pas que les interférences sont permises vis-à-vis de la crédibilité d'une recherche.

En ce sens, la démarche participative s'applique aux travaux d'anthropologie du point de vue collectif, mais non du point de vue de la viabilité scientifique.

« Que venez-vous faire ici et comment allez vous le faire ? » est une question légitime,

« Tenez, pourriez-vous écrire ceci et cela sur nous ? » ne l'est pas.

La participation des groupes à une étude de terrain *sur eux-mêmes* est un droit qui est inscrit dans le code d'honneur de la profession.

C'est la première condition de *leur* protection.

Règle n°1 : ne pas nuire.

(voir cours #4)

La démarche participative

Ce que l'anthropologie a appris à faire avec les groupes qu'elle étudie peut servir d'exemple à d'autres, dans d'autres domaines.

En effet, ce qui est considéré comme un droit absolu à donner son accord (ou pas) n'est pas limité au domaine des sciences humaines.

Deux domaines en particulier :

Quel est le droit de participation des citoyens aux **politiques publiques** ?

Quel est le droit de participation des 'utilisateurs' des **technologies** sur la manière dont les objets (tangibles ou virtuels) sont conçus ?

Et quel pouvoir leur est accordé dans cette participation ?

Les citoyens ou les utilisateurs ont-ils la possibilité de dire 'non merci' ?

La démarche participative

La réflexion sur les politiques publiques depuis les années ~2000 a mis en évidence le fait que la légitimité d'un pouvoir (Etat, région, commune, administration) est d'autant plus efficace qu'elle donne la parole aux administrés. Le fait que le personnel politique soit démocratiquement élu n'est plus suffisant pour valider *a priori* les décisions qu'il prendra.

Les acteurs publics ont dû repenser le cadre hiérarchique de la prise de décision, où la dimension technique-administrative était jusque-là le seul critère d'expertise admis.

Il a fallu également inventer un vocabulaire qui donne à voir cet effort fait par les administrations pour impliquer leurs administrés.

Conjointement, il a fallu aussi inventer de nouveaux modes d'organisation pour, concrètement, mettre en œuvre la possibilité d'une prise de parole *du* public.

→ A. Schneider, H. Ingram : *Policy design for democracy*. 1997.

→ L. Behrer : *Les relations ambigües entre politiques publiques et participation*. 2011

La démarche participative : Quoi ? Jusqu'où ?

Mais « donner la parole » peut s'avérer insuffisant, dans la mesure où les « consultations citoyennes », les « forums » ou les « commissions de quartier », etc. ne permettent finalement *que* de s'exprimer.

Il n'y a pas nécessairement la possibilité d'influer sur les décisions (et du point de vue des pouvoirs, ce n'est pas toujours involontaire).

→ D. Le Bret : *Rendez les doléances ! 2022* <https://rendezlesdoleances.fr>

Est-ce l'*avis* des personnes qu'il faut recueillir, ou leur *participation* qu'il faut organiser ?
Et participation signifie t'elle droit de veto ? Droit de refuser l'idée d'un projet ?

La démarche participative et « les gens »

Dans les théories de l'action publique, se dessine une dichotomie (divergence) entre :

–Vision marketing. Une **gestion de l'expression des administrés** (le citoyen-consommateur d'une offre que l'autorité lui propose),

–Vision design. Une **participation effective des citoyens** à un processus qui les inclue comme co-producteurs (partie-prenante à une décision de 'faire' ou 'ne pas faire').

Ces deux courants de pensée mettent en avant une **question plus générale sur la manière dont un pouvoir prend en compte « les gens »**, quelque soit leur statut (utilisateurs, consommateurs, citoyens, usagers, etc.)

Du *thick data* au *big data* : la vigilance méthodologique

« La description épaisse (thick data) est la description anthropologique d'un comportement et du contexte dans lequel il est inscrit, pour rendre ce contexte compréhensible à quelqu'un de l'extérieur. »

→ Clifford Geertz : *L'interprétation des cultures*. 1973

Les décisions issues directement de logiciels de Big Data sont de plus en plus nombreuses et elles s'étendent à tous les domaines (politique, économie, santé, etc.).

Elle semblent également pouvoir remplacer la prise de connaissance patiente issue d'une fréquentation humaine du terrain.

S'il est possible d'avoir instantanément des statistiques portant sur des centaines de milliers de points de mesure automatisés, pourquoi faire encore des études de type ethnologique ?

Du *thick data* au *big data* : la vigilance méthodologique

La quantité de données disponibles simplement en cliquant sur un bouton a amené les anthropologues à questionner l'absence d'explications contextuelles dans lesquels ces chiffres s'inscrivent.

« Etant donné l'essor du Big Data à la fois comme phénomène et comme méthode de persuasion, nous pensons qu'il est temps de commencer à interroger ce phénomène de manière critique sur ses présupposés et ses biais. »

→ D. Boyd, K. Crawford : *Six Provocations for Big Data. A Decade in Internet Time: Symposium on the Dynamics of the Internet and Society*. 2011

A l'absence de prise en compte des contextes s'ajoute la croyance en la supériorité de décisions supposées objectives car basées uniquement sur des chiffres.

Du *thick data* au *big data* : la vigilance méthodologique

« la représentation sociale de la statistique est fortement dépendante du contexte. »

→ A. Bihan-Poudec : *Des chiffres et des êtres. Étude introductive à l'identification de la représentation sociale de la statistique chez des étudiants de premier cycle en Sciences humaines et sociales en France.* (thèse, Université Catholique d'Angers) 2014

Si le contexte précis qui a donné naissance aux chiffres n'est pas connu, alors un lecteur insérera comme explication son propre contexte *à la place* de l'autre. La méthode intellectuelle reste logique. Elle aboutit pourtant à une mésinterprétation : c'est le propre du raisonnement fallacieux.

Une entreprise américaine de vêtements constate, par la data, une chute des ventes de ses produits au Japon. Le département marketing relance une campagne de publicité, alors qu'il est accusé d'avoir mal 'communiqué' vers les consommateurs.

...or il s'avère que les produits d'hiver arrivent au Japon dans un moment météorologique anormalement chaud, alors que les produits d'été n'étaient déjà plus disponibles à la vente.

Du *thick data* au *big data* : la vigilance méthodologique

Face aux décisions basées sur des données muettes (décontextualisées), la complémentarité d'une explication *dans l'épaisseur* est en enjeu d'avenir.

Big ne signifie pas meilleur.

Cet argument vient percuter l'idée -fausse- que les chiffres permettent de se passer de connaissance issue du terrain, ou sans réflexion préalable sur la pertinence des chiffres eux-mêmes.

« recourir massivement aux données n'est pas anodin.

Ces méthodes (de data science) obligent à questionner la gouvernance de la donnée. Qui dispose des données ? Comment sont-elles collectées ?

Qui peut y accéder ? Avec quelles contraintes ? Avec quelle éthique ?

Nous avons constaté de nombreuses inégalités entre territoires. Il faut mettre les citoyens au cœur de ces questions sensibles, c'est notre plus grand défi, celui de la confiance. »

→ Rapport d'étude par Résoville : *Data & Quartiers* sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dans les régions Bretagne et Pays de la Loire. 2022

<https://www.resovilles.com/data-quartiers-le-livre-blanc/#:~:text=Retour%20sur%20trois%20ans%20d,oubli%C3%A9s%20des%20%C2%AB%20villes%20intelligentes%20%C2%BB>

Du *thick data* au *big data* : la vigilance méthodologique

La masse de données générée par notre fréquentation du Réseau dépasse l'entendement... sans compter les données générées par les objets (IoT).

Stockées et analysées, ces données sont traitées par les algorithmes du *machine learning* ce qui permet de déceler des rapports entre des éléments disparates qui ouvrent de nouvelles opportunités dans l'industrie/commerce, en génétique, programmation urbaine, usages collectifs, etc.

...mais la **corrélation** entre plusieurs éléments n'est pas une **causalité** !

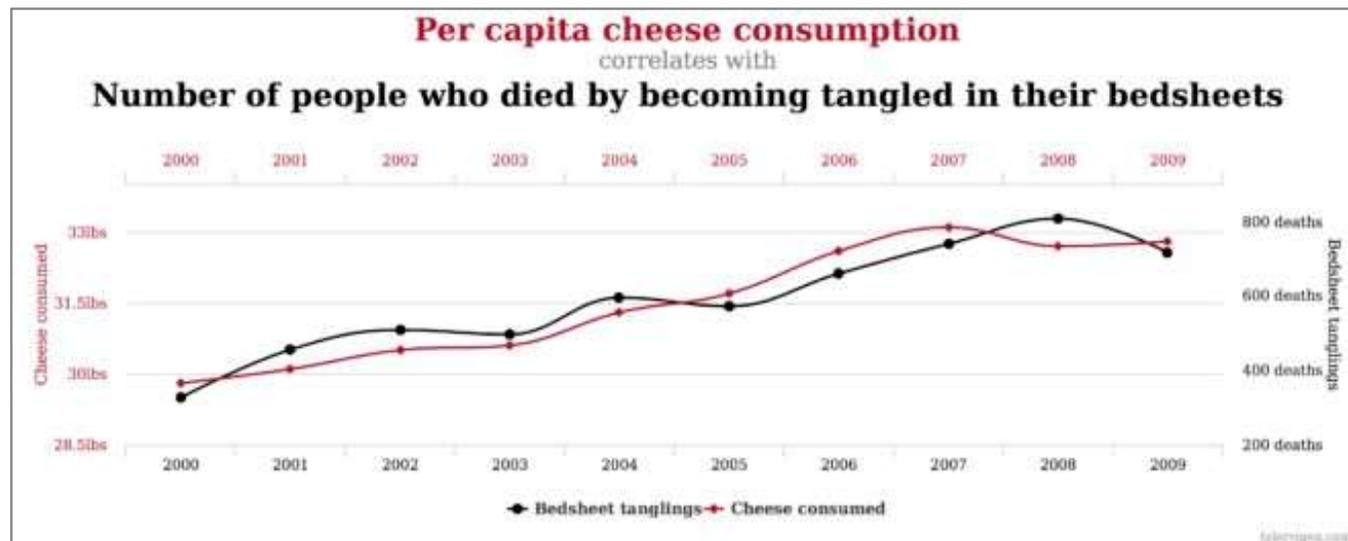
La vigilance méthodologique : corrélation n'est pas causalité

En détectant des motifs dans de grands échantillons de data, la machine n'élucide pas « pourquoi » ce motif existe. Elle le met seulement en évidence. Or c'est l'existence d'un pourquoi qui prouve une causalité.

La localisation des recherches internet au sujet de la grippe saisonnière est corrélée à l'épidémie de grippe réelle (expérimentation Google Flu 2008–2013).

Le nombre de personnes mortes noyées dans une piscine est corrélé aux sorties de films avec l'acteur Nicolas Cage (USA)

Faire du jogging à 60 ans est corrélé à un bon état physique à 70 ans (Ordre des Médecins, France)



Technologie, chiffres et pensée magique

Les résultats chiffrés sont seulement des hypothèses, tant qu'ils ne sont pas triangulés.

Avec le Big Data, l'accès illimité aux données sur un échantillon quasi-exhaustif de population peut laisser croire que les chiffres sont suffisants. Or, l'abondance de data ne donne pas accès au savoir, elle donne accès... à plus de data.

Les chiffres répondent à la question combien, quoi, et éventuellement comment, mais jamais *pourquoi*. Le pourquoi nécessite de *comprendre le contexte* qui a généré la data, ce que ne peut pas faire le domaine quantitatif d'une recherche.

La prise de **décision** qui se base uniquement sur une corrélation repose sur une croyance : « les chiffres disent vrai ».

C'est bien une **croyance** : quelque chose que l'on tient pour vrai, indépendamment de **vérifications**. Le recours à des preuves n'est plus nécessaire, comme on n'a pas besoin de preuve lorsqu'on croit que la pluie viendra si on sollicite la divinité adéquate.

D'où vient l'intelligence de l'artificiel ?

Le **bias algorithmique** reflète les croyances, les valeurs et les priorités implicites de ceux qui ont créé le code informatique et entraîné l'algorithme à prendre des « décisions ».

Ce problème devient central avec des programmes d'Intelligence Artificielle (IA) supposés capables d'agir seuls et en masse.

Les stéréotypes et l'ethnocentrisme des concepteurs (humains) se révèlent et se démultiplient dans la mise en action du produit fini (machine).

L'effet pervers est un renforcement des priorités *des concepteurs* au détriment de celles des « utilisateurs » et de leur capacité d'action.

→ Il n'y a pas d'intelligence artificielle : l'artificiel hérite de l'intelligence de ses concepteurs.

D'où vient l'intelligence de l'artificiel ?

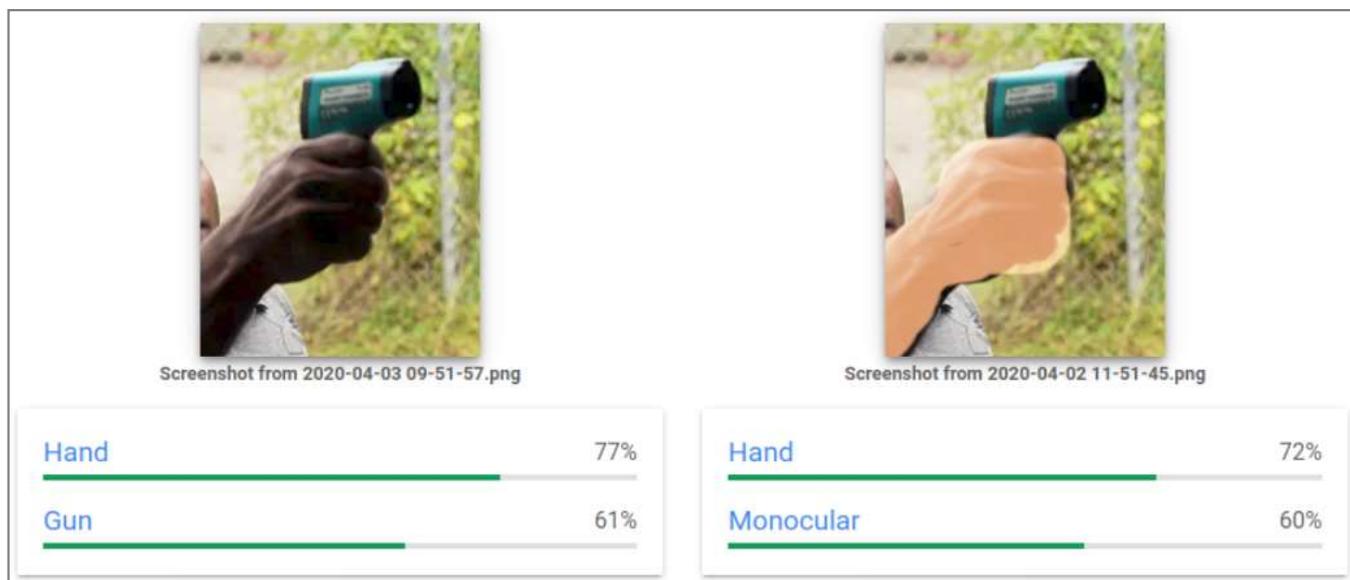
« Les algorithmes sont des opinions embarquées dans du code informatique. »

→ Cathy O'neill : *Weapons of maths destruction*. 2016

Les études sur le travail des équipes informatiques, et sur les effets des IA appliqués à la vie quotidienne, mettent en lumière des biais dont les conséquences ne seraient pas tolérées dans d'autres technologies (constitution et validité des datasets des IA).

Et de manière récurrente, ce sont les groupes déjà socialement défavorisés qui en subissent les conséquences.

Les préjugés discriminatoires de l'évolutionnisme social ne sont pas loin (voir cours #3).



IA vs/ BH : intelligence artificielle contre bêtise humaine



Le canard enchaîné,
25/10/2023

La manière dont les technologies sont construites n'est pas socialement neutre.

« Qui fabrique, gère et décide de notre co-existence avec des IA ? »

→ Genevieve Bell : 3A Institute

L'influence sur la vie quotidienne est directe, pour le meilleur et le pire.

Inversement, la capacité à apprendre de nos erreurs est un trait constitutif de l'être humain, encore faut-il que des choix soient pris pour corriger ces biais.

IA vs/ BH : intelligence artificielle contre bêtise humaine

europarl.europa.eu/doceo/document/O-9-2022-000028_F...

Scandale des allocations familiales aux Pays-Bas, racisme institutionnel et algorithmes

Question avec demande de réponse orale O-000028/2022

à la Commission

Article 136 du règlement intérieur

Le 25 mai 2022, le gouvernement des Pays-Bas a publiquement reconnu pour la première fois que le racisme institutionnel existant dans une partie de l'administration fiscale et douanière néerlandaise était à l'origine du scandale des allocations familiales. Ce scandale avait provoqué la démission du gouvernement en 2021[1].

Afin de définir les profils de risque des personnes souhaitant bénéficier des allocations familiales, l'administration fiscale néerlandaise avait recours à des algorithmes qui utilisaient des critères tels que les noms à consonance étrangère ou la double nationalité pour repérer les fraudeurs potentiels. En conséquence, des milliers de familles (racisées) à faibles et moyens revenus ont été contrôlées, accusées à tort de fraude et contraintes de rembourser les prestations qu'elles avaient obtenues en toute légalité. Ces algorithmes ont ainsi abouti à un profilage racial.

Pour de nombreuses familles, les conséquences ont été dramatiques: des milliers d'entre elles se sont endettées et beaucoup ont sombré dans la pauvreté en raison des grosses sommes d'argent qu'elles devaient rembourser (des dizaines de milliers d'euros) sans avoir la possibilité d'étaier leurs paiements. Certaines personnes ont perdu leur logement ou leur emploi. À ce jour, plus de 1000 enfants ont été enlevés à leur foyer et confiés à la garde de l'État à la suite de ces accusations[2]. Selon les estimations, ce nombre serait plus élevé. Les conditions de placement des enfants ne satisfont malheureusement pas aux critères exigeants en ce qui concerne le bien-être et la sécurité des mineurs.

Le gouvernement néerlandais n'a pas réagi ou a tardé à répondre aux signes inquiétants et aux appels émanant de différents secteurs de la société. Les victimes se sont battues pendant des années pour obtenir réparation et, à l'heure actuelle, les démarches de certaines d'entre elles n'ont toujours pas abouti. Après la démission du gouvernement, les familles s'étaient vu promettre des paiements anticipés ou des indemnités. Cependant, en raison de l'ampleur et de la complexité de l'affaire, la plupart n'ont toujours rien reçu. Il est également important de comprendre que certains dommages – comme la perte d'un enfant ou une séparation – ne peuvent être indemnisés et qu'une approche différente doit ainsi être adoptée pour offrir une réparation aux familles.

1. Quelles ont été les actions de la Commission relatives à cette violation manifeste des droits fondamentaux de citoyens de l'Union européenne, qui aurait justifié l'ouverture d'une procédure d'infraction dans les plus de deux ans ayant suivi la révélation du scandale?
2. Comment la Commission aborde-t-elle ce problème, étant donné que le plan d'action de l'UE contre le racisme reconnaît clairement le racisme structurel et l'engagement de la Commission à lutter contre ce phénomène?
3. Comment compte-t-elle contrôler le processus de réparation et de justice en faveur des citoyens qui ont été touchés par le scandale des allocations familiales?
4. Peut-elle apporter son assistance à ces citoyens dans le cadre des procédures judiciaires et d'indemnisation?

Dépôt: 28.6.2022

Échéance: 29.9.2022

SWI swissinfo.ch

Connectez-vous Menu

Politique fédérale >

Elections fédérales: l'intelligence artificielle n'est pas de bon conseil



▲ L'intelligence artificielle n'est pas une source d'information fiable en vue des élections fédérales du 22 octobre. RTS-SWI

S'informer via des intelligences artificielles (IA) comporte des risques, particulièrement à l'approche d'élections, avertit une enquête d'AlgorithmWatch et AI Forensics réalisée en collaboration avec la RTS et d'autres médias. L'IA de Microsoft va jusqu'à inventer de faux scandales aux politiciens et politiciennes.

05 octobre 2023 - 15:45 ⌚ 6 minutes

La valeur culturelle d'un outil

Les risques associés à des IA mal conçues sont réels, mais la capacité des concepteurs à réviser les algorithmes permet d'envisager des itérations correctives

L'existence d'un processus de test préalable est plus important qu'une configuration parfaite dès le départ.

Cela pose des questions quant aux **choix de management** et aux **manières de produire**.

Or, la mise en place de n'importe quelle technologie, objet ou service, commence par une **étape de conception (de *design*)** qui implique des choix pour atteindre un certain objectif.

→ un design révèle une intention.

Mais une IA qui a des conséquences racistes n'a pas nécessairement été intentionnellement conçue pour être raciste. En revanche cela démontre qu'aucune décision n'a été prise *pour qu'elle ne le soit pas*, ou pour garantir qu'elle n'a pas ce type de conséquence.

La question se pose de la **contrainte légale** qui oblige, ou pas, à faire la preuve de l'innocuité d'une IA, avant sa mise sur le marché.

La valeur culturelle d'un processus de conception

designare, disegno, dessein : le design révèle une intention, un plan préalable.

Par rapport aux domaines de la conception et des études d'ingénierie qui révèlent une intention technologique (« quelle machinerie ? »), le design envisage le sujet dans son ensemble (« comment proposer un bon usage ? »)

Le design n'est pas la cosmétique, c'est l'expérience de fonctionnement globale.

design : expérience vécue ≠ Ingénierie : fonctionnement technique

En tant que méthode de conception qui englobe l'usage réel, nous parlerons ici de design et non pas strictement d'ingénierie.

La valeur culturelle d'un processus de conception

La valeur sociale du design : distraction, attention ou coercition ?

Les objectifs des entreprises peuvent être contraires aux objectifs des utilisateurs :
passer 2 heures sur Instagram ou 2 heures au parc avec les enfants ?

L'analyse d'un design révèle l'intention sous-jacente, qui consiste parfois à abuser de notre rationalité limitée (voir cours #1)

L'entreprise utilise à son profit l'asymétrie de connaissance pour maintenir ses utilisateurs dans un état de compulsion.

(biais cognitifs, nudges, snudges etc.).

Panem et circenses : la gamification comme contrôle social.

Le crédit social chinois (社会信用体系) : le contrôle social par la gamification.

La valeur culturelle d'un processus de conception

L'essor d'internet depuis les années 1990 a amené le **phénomène de la numérisation** (*digitalization*), en particulier celle des services publics, qui rend la distinction très floue entre ce qui relève désormais de l'industrie ou de l'administration publique, dans la mesure où, du point de vue du citoyen-utilisateur, c'est la même chose.

Le premier point de rencontre entre l'individu et les organisations, c'est *l'outil*.

La manière dont l'outil est conçu en prend donc d'autant plus d'importance car l'asymétrie d'information des entreprises privées est aussi un moyen pour les pouvoirs politiques de renforcer leur **domination symbolique** (voir cours #4)

Le crédit social chinois (社会信用体系) par sa radicalité, est un exemple saillant qui démontre que le design, en tant que processus de conception, a des impacts larges qui fusionnent les enjeux de bon fonctionnement technique et les enjeux d'intention politique, au sens d'organisation collective.

La valeur culturelle d'un processus de conception

Le processus de numérisation place l'individu sur un « parcours utilisateur » prédéfini, sans possibilité d'y déroger, sans possibilité de recours à une médiation humaine pour gérer un cas particulier, pour gérer un problème technique, ou pour qu'on lui explique telle ou telle procédure.

Les études anthropologiques sur les usages des technologies démontrent que les enjeux les plus importants sont liés aux conséquences :

le cœur du problème réside dans la **perte de maîtrise de son activité, par l'utilisateur lui-même.**

La capacité à faire des choix de conception est un **pouvoir à part entière**, dont l'utilisateur est la plupart du temps totalement exclu.

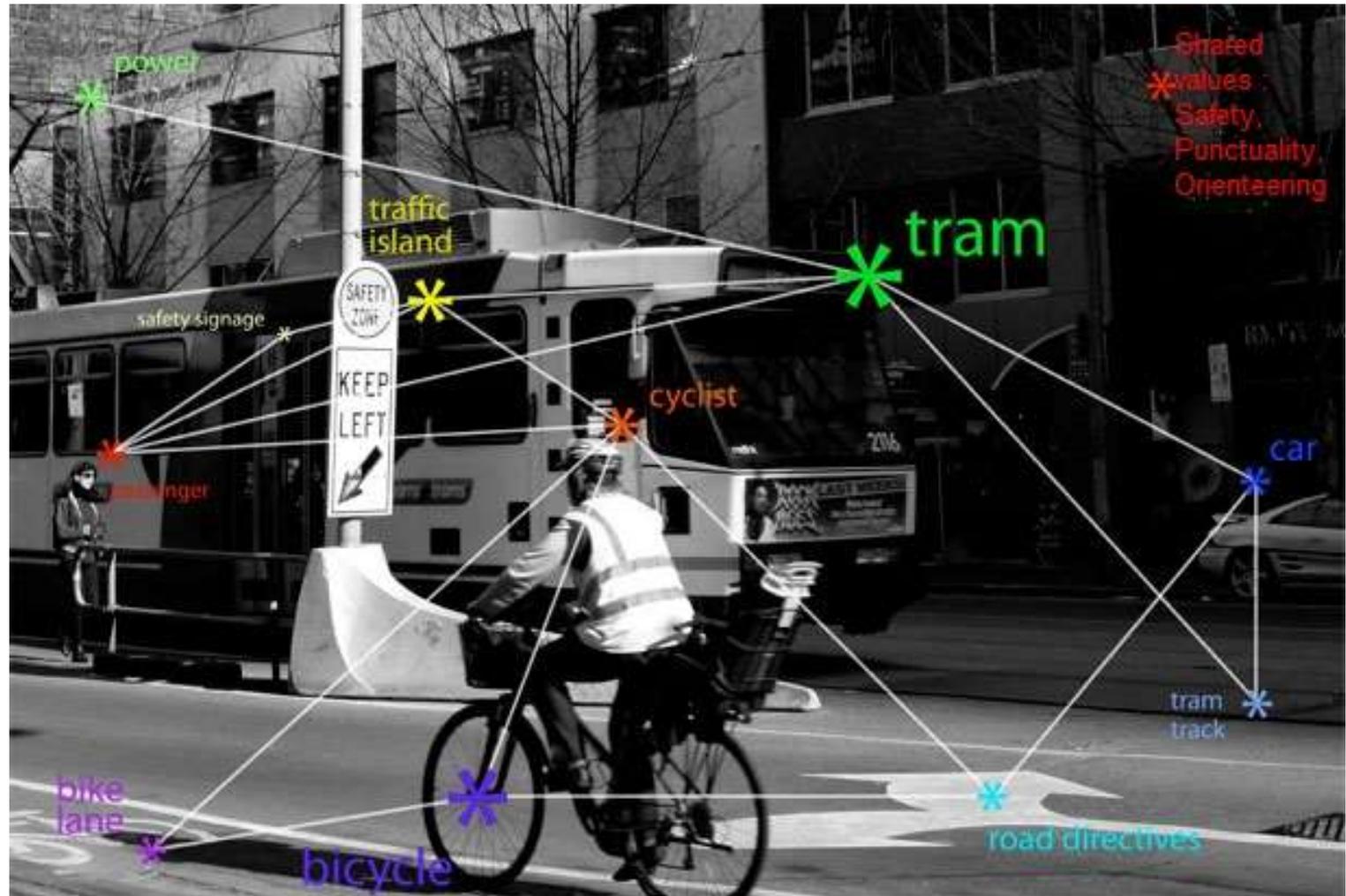
La valeur culturelle d'un processus de conception

Un formulaire mal rempli sera motif d'exclusion d'une aide publique, ou d'un droit qui sera refusé. Pour faire une chose X il est impossible de refuser une autre chose Y. L'absence d'un élément dans une liste de choix vous exclue d'un processus, etc.

L'outil numérique en tant que production humaine devient *de facto* un acteur de la vie collective.

Ce n'est alors plus l'utilisateur qui est concerné par une perte de maîtrise, mais le citoyen.

L'anthropologue comme agent provocateur



Au-delà des individus : comment son régulés les comportements humains ?
Il faut prendre en compte les acteurs au sens large : humains, systèmes techniques et langages. (→ théorie de l'Acteur-Réseau)

L'anthropologue comme agent provocateur

- Quelles structures d'inégalité et de domination se révèlent, lorsqu'on conçoit un produit ou un service (privé ou public) sans le consentement des personnes qui l'utiliseront ?
- A quel moment le design devient manipulation ?
- A quel point une technologie permet l'émergence ou le maintien d'une dictature ?

En tant que discipline qui n'a plus à se retenir de poser les questions qui dérangent, l'anthropologie peut s'adresser aux personnes qui sont en position de décider, pour interroger la profondeur de leur positionnement déontologique.

Bien souvent, les anthropologues rencontrent sur le même chemin les équipes de design elles-mêmes, qui se posent le même genre de questions vis-à-vis de ces décideurs, qui sont aussi leurs employeurs : c'est l'intention de la stratégie d'une organisation qui peut être questionnée, sur les valeurs qu'elle promet au travers de ses productions.

https://cambridgeanalytica.org

Data drives all we do.

Cambridge Analytica uses data to change audience behavior. Visit our [Commercial](#) or [Political](#) divisions to see how we can help you.

Cambridge Analytica (UK) Limited, SCL Group Limited, SCL Analytics Limited, SCL Commercial Limited, SCL Social Limited and SCL Elections Limited (together "the Companies")

On 3 May 2018, Vincent John Green and Mark Newman, insolvency practitioners at Crowe Clark Whitehill LLP were appointed independent Joint Administrators of the Companies under order of the High Court.

Please click on this [link](#) to contact the Joint Administrators.

Contact address:
Crowe Clark Whitehill LLP, 4 Mount Ephraim Road, Tunbridge Wells, Kent TN11 1EE
E-mail:

https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0302376820965-google-laisse-filer-un-contra

LesEchos.fr

Google laisse filer un contrat de 10 milliards avec le Pentagone

LUCAS MEDIAVILLA | Le 09/10 à 08:11 | Mis à jour à 18:04

La firme californienne a renoncé lundi à concourir au contrat pluriannuel de cloud computing proposé par le département de la Défense américain, sur fond d'interrogations éthiques de la part de ses salariés.

Après son renoncement à Maven, Google laisse filer un autre contrat avec le Pentagone. Lundi soir, la firme californienne a décidé de se retirer de l'appel d'offres réalisé par le département de la Défense américain dans le cadre de la « Joint Enterprise Defense Infrastructure » (JEDI), un contrat pluriannuel de 10 milliards de dollars dans le cloud computing.

Au coude-à-coude avec Microsoft, Amazon Web Services ou encore Oracle depuis plusieurs mois pour décrocher ce contrat qui doit

ars TECHNICA

BIZ & IT TECH SCIENCE POLICY CARS GAMING & CULTURE FORUMS

DO THE RIGHT THING —

Microsoft staff call on company to end ICE contract

Government's family-separation policy leads to new scrutiny of ICE support.

PETER BRIGHT - 6/20/2018, 6:29 PM

Le Monde.fr

INTERNATIONAL POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCO CULTURE IDÉES PLANÈTE SPORT SCIENCES

M Technologies

Alcatel reconnaît avoir construit un réseau de communications en Birmanie

L'équipementier Alcatel-Lucent a reconnu mercredi avoir participé à la création d'un réseau de télécommunications en Birmanie, estimant que ce type d'infrastructure "est à même de favoriser [son] développement économique" et de "contribuer à son évolution vers la démocratie".

Le Monde.fr avec AFP | 24.03.2010 à 15h40 · Mis à jour le 24.03.2010 à 16h08

L'équipementier Alcatel-Lucent a reconnu mercredi avoir participé à la création d'un réseau de télécommunications en Birmanie, estimant que ce type d'infrastructure "est à même de favoriser [son] développement économique" et de "contribuer à son évolution vers la démocratie". "Suite à la signature en 2006 d'un contrat financé par le gouvernement chinois, Alcatel-Lucent, par le biais de sa filiale chinoise Alcatel-Lucent Shanghai Bell, a participé à la construction d'une autoroute de l'information au Myanmar", nom officiel de la Birmanie, a confirmé l'entreprise.

Le journaliste Paul Moreira, dans une enquête publiée mercredi dans le magazine *Les Inrockuptibles* et un documentaire diffusé vendredi soir sur Canal+, écrit que le groupe "collabore avec les généraux" birmans. Selon lui, ces derniers souhaitent mettre en place un réseau Internet qui permettra au régime de surveiller les mails et les informations échangées. Or, Alcatel-Lucent commercialise un système de ce type et "l'a mis à disposition des Chinois", affirme le journaliste, qui se demande si ces derniers l'ont transmis aux Birmans.

Le groupe assure "comprend[re] et partage[r] les préoccupations à propos de la situation au Myanmar".

L'anthropologue comme agent provocateur

Par leur présence répétée sur le terrain, les anthropologues sont bien placés pour comprendre les conséquences heureuses ou malheureuses des **technologies**.

→ D. Forsythe : *Studying those who study us. An anthropologist in the world of artificial intelligence*. 2001

La profession évalue la valeur d'un objet ou service non en fonction de sa performance technique (fantasme d'ingénieur), mais en fonction des **conséquences sur la société** au sens large.

Ainsi, le domaine de la production des technologies lorsqu'il est disséqué par l'anthropologie se voit révélé en tant que **structure de pouvoir**.

Les valeurs, les préjugés, les croyances, des concepteurs se retrouvent projetés dans les objets ou les systèmes, sans garde-fou ou protocole pour en éviter les conséquences destructrices.

L'anthropologue comme agent provocateur

Les organisations publiques ou privées qui produisent la tech se retrouvent devant la question standard de l'anthropologie vis-à-vis de toutes les structures de pouvoir : qu'est-ce qui vous rend légitimes ?

Pour les concepteurs d'artefacts qui seront utilisés par homo sapiens, la discussion qui s'engage porte invariablement sur :

Discussion critique sur la viabilité des objectifs ?

Transparence des processus de décision ?

Inclusion / Diversité ?

Acceptabilité collective ?

Co-création avec les utilisateurs ?

Etudes d'impact / itérations / Tests d'inocuité ?

// Conclusion (1)

L'anthropologie du XXI^e siècle démontre que le contexte est *le* facteur majeur dans la compréhension de nos comportements.

La rigueur des méthodes apporte l'esprit critique nécessaire à la prise de recul et au questionnement des routines et des "choses normales".

L'anthropologie elle-même n'est pas dispensée de ce type de réflexion, les choses normales étant, dans l'histoire de la discipline, particulièrement suspectes (voir cours #3)

Les groupes étudiés par les anthropologues prennent le pouvoir sur les conséquences, au même titre que les utilisateurs ou les citoyens vis-à-vis des objets, ou des politiques publiques : *ne faites rien pour nous, sans nous, ni sans notre participation et notre accord. Sans quoi, volontairement ou pas, vous ne ferez que nous nuire.*

« Rien pour nous, sans nous »

C'est une tendance de fond, à laquelle les institutions officielles répondent avec plus ou moins de bienveillance.

// Conclusion (2)

L'anthropologie pour quoi faire ?

La "réalité" est une construction collective fondée sur les interactions, et dépendante d'une dynamique historique et locale (le contexte social). Cela implique la transposition en actes de valeurs, de choix, et de structures de pouvoir qui établissent des normes relationnelles. Il n'y a aucun groupe, valeur, ou norme, qui soit meilleure, ou subalterne, par nature.

Au sens le plus large, homo sapiens produit de la variété en fonction des contextes dans lesquels il est plongé. C'est notre adaptabilité qui nous caractérise et cela se traduit par une capacité quasi illimitée à produire des différences.

"L'objectif de l'anthropologie est de rendre le monde sûr pour les différences humaines."

Ruth Benedict :

Le chrysanthème et le sabre. 1946